

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

/

### Délibération n° 2023D110

Le Conseil communautaire, convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 16 octobre 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents :

**AIZENAY** : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, F. MORNÉ, I. GUÉRINEAU, Ch. GUILLET  
**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFÉTAUT  
**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX  
**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS  
**MACHE** : F. RAGER  
**PALLUAU** : G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU, N. KUNG  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

#### Absents excusés :

**AIZENAY** : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, C. BARANGER pouvoir à I. GUÉRINEAU, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK  
**BEAUFOU** : D. HERMOUET pouvoir à J-Ph. BODIN  
**BELLEVIGNY** : M-D. VILMUS  
**MACHE** : C. NEAU pouvoir à F. RAGER  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU pouvoir à G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Ph. SEGUIN pouvoir à S. ROIRAND, C. RENARD

#### Absents :

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX

### **Objet : Contrat Pays de la Loire 2026.**

Le Président rappelle que suite aux Contrats Territoires-Région 2020 conclus entre la Région et les territoires, un nouveau contrat est proposé aux intercommunalités qui le souhaitent : Le Contrat Pays de la Loire 2026.

Conclus pour la période 2023-2026 (mandat municipal), ces contrats ont vocation à soutenir les projets structurants des collectivités ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par le territoire Vie et Boulogne devront répondre aux 3 thématiques régionales :

- L'emploi/l'économie
- La jeunesse
- La transition écologique

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté.

La Région affecte une enveloppe globale de 993 000 € pour le Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Vie et Boulogne, qu'il est proposé d'affecter sur 3 projets portés par la CCVB :

**Projet 1 : Projet de construction et réaménagement écoresponsables sur le site des jardins de l'Aumônerie à Aizenay (chantier d'insertion, magasin, espaces de vie et de travail) (Aide Région attendue de 400 000 €).**

**Projet 2 : Aménagement et valorisation du château d'Apremont (Aide Région attendue de 300 000 €).**

**Projet 3 : Déploiement d'un pôle économique à Bellevigny (Aide Région attendue de 293 000 €).**

Les dépenses seront prises en charge sous réserve qu'elles soient facturées avant le 31/12/2023. La répartition de l'enveloppe globale sur chaque projet sera susceptible d'évoluer selon les autres aides mobilisées sur chaque projet (DETR, DSIL, Fonds Verts, DRAC, crédits sectoriels de la Région, Département...).

Vu le diagnostic et les orientations partagées joints à la présente délibération ;

Vu le projet de Pacte Stratégique régional de la CC Vie et Boulogne joint à la présente délibération ;

Vu le projet le Contrat Pays de la Loire 2026 de la CC Vie et Boulogne joint à la présente délibération ;

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le diagnostic et les orientations partagées.
- D'approuver le Pacte Stratégique régional de la CC Vie et Boulogne.
- D'approuver le Contrat Pays de la Loire 2026 de la CC Vie et Boulogne.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-sept octobre deux-mille-vingt-trois,

Le Président,

**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 23/10/2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

